

## **Règlement du jeu-concours L-BOXX de SORTIMO**

### **Article 1 : Société organisatrice**

SORTIMO FRANCE, société au capital de 98400 € euros, dont le siège est situé 17, Rue Gay Lussac 95500 GONESSE France, sous le numéro de SIRET 397.965.880.00016 organise du 15/12/2009 au 15/03/2010, un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat (ci-après « le Jeu ») selon les modalités du présent règlement, et accessible depuis le site [www.sortimo.fr](http://www.sortimo.fr).

### **Article 2 : Conditions de participation**

2.1 Ce jeu est ouvert aux membres inscrits sur le site de [www.sortimo.fr](http://www.sortimo.fr) et à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), qui désire s'inscrire gratuitement depuis le site [www.sortimo.fr](http://www.sortimo.fr)

La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

La participation est limitée à une seule par foyer (même nom, même adresse)

2.2 Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et du Partenaire, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion des jeux.

2.4 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

### **Article 3 : Modalité de participation**

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse [www.sortimo.fr](http://www.sortimo.fr)

#### **Mécanique du jeu :**

Pour participer au jeu, il suffit de se connecter sur le site internet [www.sortimo.fr](http://www.sortimo.fr) du 15/12/2009 au 15/03/2010 et de s'inscrire afin de participer au tirage au sort qui aura lieu le 30/03/2010

Le participant doit reconstituer la tour de L-BOXX telle qu'il la voit à gauche de l'écran, sur l'emplacement à droite ou au centre.

Pour cela, il ne peut bouger que la L-BOXX supérieure et faire en sorte de placer la plus petite tout en haut puis la moyenne puis la grande tout en bas.

Pour déplacer une L-BOXX, il faut cliquer dessus, maintenir le bouton gauche de la souris enfoncé et faire glisser dans la zone où le participant souhaite mettre la L-BOXX, puis relâcher le bouton de la souris pour la positionner.

Si le participant réussit le challenge, il obtient le mot-clé à indiquer dans le formulaire de contact pour valider sa participation.

#### **Article 4 : Sélection des gagnants**

Les gagnants sont désignés par tirage au sort effectué via [DEPOTJEUX.com](http://DEPOTJEUX.com) par l'étude dépositaire du présent règlement, à partir de la liste des participants.

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant.

Les participants désignés seront contactés par courrier électronique et/ou téléphone par l'Organisateur. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser son nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

#### **Article 5 : Dotations**

Le jeu est composé de 10 dotations identiques d'une valeur unitaire de 210 € TTC attribuées aux 10 gagnants.

Dotation : Un tour de 4 Mallettes L-BOXX (hauteur 102,136, 238 et 374) L-BOXX, « le système intelligent de transport et de rangement par Sortimo »

Plus d'info produit sur <http://www.sortimo.fr/L-BOXX.295.0.html>

## **Article 6 : Acheminement des lots**

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'Organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc...), ils resteront définitivement la propriété de L'Organisateur.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

## **Article 7 : Jeu sans obligation d'achat**

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera dans la limite d'un montant par foyer (même nom et adresse

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante :  
SORTIMO France, Département Marketing, 17 Rue Gay Lussac 95500 GONESSE

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

## **Article 8 : Dépôt du règlement**

Le présent règlement est déposé via [depotjeux.com](http://www.depotjeux.com) auprès de la SCP CASTANIE et TALBOT, Huissiers de justice, 11 Bd Saint Jean BP 624 60006 BEAUVAIS Cedex.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com>

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante :  
SORTIMO France, Département Marketing, 17 Rue Gay Lussac 95500 GONESSE

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

## **Article 9 : Données personnelles**

Il est rappelé que pour participer au Jeu L-BOXX de SORTIMO, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, etc.) Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : SORTIMO France, Département Marketing , 17 Rue Gay Lussac 95500 GONESSE

## **Article 13 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : SORTIMO France, Département Marketing , 17 Rue Gay Lussac 95500 GONESSE

Et au plus tard quatre vingt dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris, auquel compétence exclusive est attribuée.